



Dudelange, le 29 avril 2024

## **Motion**

### **Acquisition de nouveaux logements publics - abordables**

#### **Le conseil communal,**

- considérant que la crise du logement est un problème persistant dans de nombreuses régions du pays et qu'elle se caractérise par une pénurie de logements abordables pour une partie significative de la population ;
- considérant qu'un des aspects, les plus critiques de la crise du logement est l'augmentation des prix des logements, tant à l'achat qu'à la location, qui dépassent souvent largement l'inflation et l'augmentation des salaires ;
- considérant que cette situation complexe et multifacette touche autant les petites que les grandes villes, dont la Ville de Dudelange, avec des conséquences importantes sur la qualité de vie des individus ;
- tenant compte du fait que Dudelange dispose de 55 logements destinés à la location, ainsi que d'environ 68 logements destinés à la « gestion locative sociale » ;
- considérant que la commune a la possibilité d'agrandir son parc de biens immobiliers afin de jouer le rôle important d'acteur social et développer des logements publics.

#### **Invite le collègue échevinal :**

- à envisager l'acquisition d'unités d'habitation dans le cadre de nouvelles constructions ou de nouveaux plans d'aménagement particulier (PAP) qui ne sont pas couverts par les obligations de l'Article 29bis, lequel définit un pourcentage légal et obligatoire d'acquisition publique.
- à envisager l'acquisition des unités d'habitation qui répondent aux critères d'éligibilité pour bénéficier des subventions gouvernementales, telles que les aides à la pierre définies par le ministère du Logement.

Semiray Ahmedova

conseillère communale

Yves Steffen

conseiller communal